

Quels accueils possibles ?

URGENCE :

- **Centre d'hébergement d'urgence** : Mise à l'abri temporaire suite à une incapacité immédiate d'avoir un toit. Possible accueil en collectif, regroupé, ou en appartement. Accueil dans les villes de Carcassonne/Narbonne/Limoux/Castelnaudary.

INSERTION : (tous ces accueils impliquent un accompagnement social)

- **Centre d'hébergement de stabilisation** : Accueil en collectif, chambre double avec WC, douche et placard. Salon, cuisine et repas en commun. Présence de professionnels 7j/7, 24h/24. Uniquement à Carcassonne.
- **Centre d'hébergement de réinsertion sociale** :
 - **Collectif** : Chambres doubles avec WC , douche et placard. Salon, cuisine et repas en commun. Présence de professionnels 7j/7 et 24h/24. Uniquement à Carcassonne.
 - **Regroupé** : Logements tout équipés et meublés, situés dans les locaux du centre d'hébergement dans les villes de Carcassonne, Narbonne, Limoux, Castelnaudary.
 - **Diffus** : Logements tout équipés et meublés, dans les villes de Carcassonne, Narbonne, Limoux, Castelnaudary.La durée de l'accueil en CHRS est jusqu'à 6 mois, renouvelable.

LOGEMENT ADAPTÉ : (sous condition d'un minimum de ressources)

- **Pension de Famille** : Pour personnes seules, couple, famille. Logements personnels équipés (kitchenette, salle d'eau, WC, placards). Pièces de vie en commun (salon, TV, laverie, salle à manger, cuisine). Vie collective et temps partagés avec les résidents. Certaines activités de groupes sont obligatoires. Accueil sans limitation de durée.
- **Intermédiation Locative** : Pour personnes seules, couple, famille. Logements personnels équipés (kitchenette, salle à manger, espace couchage, salle d'eau, WC), non meublés. Logement en sous-location. Accueil jusqu'à 18 mois, renouvelable.
- **Appartement thérapeutique relais** : Pour personnes seules, couple, famille, avec des problématiques d'addictions en demande de soins. Logements personnels équipés (kitchenette, salle à manger, salle d'eau, WC, placards), et meublés. Accompagnement médical et social. Accueil jusqu'à 6 mois, renouvelable 1 fois.



Le SIAO / 115

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

C'est quoi le SIAO ?

Le SIAO a pour but d'enregistrer et traiter toutes les demandes d'hébergements d'urgence, d'hébergements d'insertion, et de logements adaptés dans le département.

C'est le service qui va étudier votre dossier et vous proposer une orientation adaptée à votre situation.

Le 115 est le numéro départemental gratuit à appeler pour vos demandes d'hébergements d'urgence.

Toutes vos demandes (urgence, insertion, logement adapté) sont enregistrées sur un système informatique national appelé SI-SIAO, vous pouvez demander à tout moment à avoir accès aux informations vous concernant, les modifier ou les supprimer.

Pour Qui ?

Toutes personnes sans-abri, risquant de l'être ou mal logées:

- Personnes à la rue ou en squat,
- Femmes victimes de violences,
- Personnes seules,
- Couples,
- Familles,
- Sortant de prison,
- Sortant d'un dispositif de soins,
- Demandeurs d'asile,
- ...

Comment effectuer une demande auprès du SIAO ?

